

Commune Ancourteville sur Héricourt Informations à la population

AVRIL 2021

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 9 avril 2021

Début de séance 20h30

Sont présents :

Mme le maire : Mme LEGRAS Magalie,

Mme la première adjointe : Mme GUEVILLE Alexandra,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux : Mr AUDRAN Cédric, Mr LEROUX Arnaud, Mme BASILLE Elsa, Mr HAVARD Joachim,

Mme AVENEL Catherine, Mr MARTIN Nicolas, Mme VILLENAVE-CHASSET Johanna.

ABSENTS EXCUSES:

Mr le 2^{ème} adjoint : Mr **TERRIER** Mathieu,

Mme **SAUTREUIL** Cécile

ABSENT:

Secrétaire de séance : Alexandra GUEVILLE

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans remarque.

ATTRIBUTION DE L'INDEMINITE HORAIRE POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

A la demande du Trésor Public, il est nécessaire de définir les grades d'emplois susceptibles de bénéficier d'heures supplémentaires ou complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal fixe les heures supplémentaires et/ou complémentaires aux grades suivants :

- Adjoint administratif 2^{nde} classe
- Adjoint technique territorial

SUPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE ET CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINITRATIF DE 2^{NDE} CLASSE

Mme le Maire informe le conseil municipal, que Claire SIMON lui a présenté sa démission au poste d'adjoint administratif principal de 2^{nde} classe, son contrat sur son autre collectivité passant à temps plein à compter du 01/08/2021. Il est donc nécessaire de supprimer son poste du tableau des effectifs.

Par ailleurs, Mme Le Maire informe du recrutement de Mme GERVAIS Perrine au même poste au grade d'adjoint administratif de 2^{nde} classe. Au vu de l'expérience de Mme Gervais elle ne peut être recrutée sur le même grade.

Ainsi après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du tableau des emplois.

A partir de début mai, Mme GERVAIS Perrine sera en doublon avec Mme SIMON Claire, afin de la former.

DEFENSE A INCENDIE LOTISSEMENT DU CATELET

Madame le Maire rappelle au conseil municipal leur délibération concernant le devis de l'entreprise STURNO pour la pose d'une citerne à incendie lotissement du Catelet pour un montant total de 39 940 € HT.

Après consultation d'une seconde entreprise, un nouveau devis pour des travaux identiques a été présenté pour un montant total de 29 500€ HT.

Au vu de la différence de prix, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler sa délibération en date du 05.02.2021 et charge Mme le Maire de prendre contact avec le Caux Central afin de sortir du groupement de commande.

COMPTE DE GESTION CCAS 2020

Suite à la dissolution du CCAS, Madame le Maire propose au conseil municipal de voter le compte de gestion 2020 du CCAS. Ainsi le compte de gestion du Receveur est présenté au Conseil Municipal et est identique au compte administratif de la Commune

Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 495.08 euros.

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion du Receveur est présenté au Conseil Municipal et est identique au compte administratif de la Commune. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le compte administratif principal pour l'année 2020 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Celui-ci laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 115 408.38 euros et un excédent d'investissement de 6 217.13€.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	115 408.38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	6 217.13 €

BUDGET PRIMITIF 2021

Après présentation du budget, le budget communal est approuvé à l'unanimité équilibré à la somme de 330 308 euros en fonctionnement et 99450 euros en investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le budget primitif 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOTS

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à loi de finances 2018 la taxe d'habitation est supprimée des taux d'imposition. Cependant, à compter de cette année le taux départemental de 25.36% sera reversé à la commune pour compensation et sera cumulé au taux foncier bâti pour calcul.

Sur proposition de Madame le Maire et considérant les besoins de financement du budget 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale des impôts locaux pour l'année en cours.

En conséquence le conseil municipal adopte les taux de référence 2020 sans apporter de changement, à savoir :

- o Taxe foncière (bâti): 33.84% (8.48% taux communal et 25.36% du taux départemental)
- Taxe foncière (non-bâti) : 22,11%
- Taux CFE: 9,85%

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que

- Le conseil communautaire s'est réuni en date du 07 avril 2021 et a voté en faveur de l'application à toutes les communes de la communauté de communes la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place actuellement pout la commune d'Ancourteville de la Redevance d'ordures ménagères.
- Les communes de l'ancienne communauté de communes de Cœur de Caux se sont réunies afin de trouver un accord sur la dissolution de la communauté de communes.
- L'entreprise CREAVERT fauchera les chemins de randonnées du 19 au 23 avril 2021.

- Au vu du budget d'investissement il a été décidé d'équiper dès cette année la cuisine d'un nouveau lave-vaisselle. Ainsi la cuisine de la salle des fêtes sera remise à neuve pour cette année.
- Les travaux d'accessibilité au cimetière débuteront en septembre prochain.
- L'entreprise HYGIS est venue faire les contrôles VMC de la salle des fêtes.
- La préfecture a interrogé les communes pour le maintien ou non des élections départementales. Au vu des conditions imposées Madame le Maire s'est positionnée pour un report des élections.
- Un CU a été accordé pour 2 terrains à bâtir Chemin de la Hêtraie.
- Monsieur DEVIS et Mme DUBUISSON ont sollicité Mme Le Maire afin d'avoir l'autorisation de planter des fleurs le long de l'accotement de leur parcelle rue du village.

Le conseil municipal d'Ancourteville ne voit aucune objection au fleurissement de l'accotement cependant, nous vous informons qu'en cas de dégradations (par les véhicules ou autres interventions) la commune ne pourra être tenue responsable et ne prendra pas à sa charge les réparations (replantations...).

Madame le Maire laisse la parole à Mme CHASSET Johanna qui le lui a demandé :

- Mme CHASSET demande au nom de l'association CPN la possibilité d'obtenir un local pour stocker son matériel.
 Actuellement aucun local n'est disponible. La municipalité a pour projet futur de réhabiliter les vestiaires du stade
 mais n'a aucun délai actuellement. Monsieur MARTIN se propose tout de même de faire un devis afin d'avoir un ordre
 d'idée du coût des travaux.
- Mme CHASSET interroge le conseil municipal sur l'entretien des talus sur la commune. Actuellement les fauchages sont réalisés par l'entreprise BARBAY. Cependant elle alerte sur la tonte très rase des talus et sur l'absence de la prise en compte de la biodiversité sur la commune.
 - Madame le Maire lui répond qu'il ne semble pas possible de régler l'épareuse mais qu'elle transmettra tout de même l'ordre à l'entreprise.

Il est décidé de faire un tour du village le 22/05 prochain afin de faire un point sur les endroits problématiques.

La séance est levée à 23h15

RAPPEL:

L'opération « bons d'achats solidaires » est prolongée jusqu'à fin juin compte tenu du contexte sanitaire.

A l'approche de l'été la gendarmerie renouvelle l'opération tranquillité vacances. La fiche d'inscription à compléter est disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

L'application PanneauPocket a été mise en place, il vous suffit de télécharger la nouvelle application sur vos Smartphones, l'application se nomme Panneaupocket, il faut chercher la commune d'Ancourteville-sur-Héricourt.

Si vous souhaitez recevoir les messages de la commune, il faut cliquer sur le cœur qui se trouve à coté du nom de la commune, à chaque nouveau message de la commune, vous le recevrez également.

Voici le logo de l'application :



Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire jusqu'au 14 mai. Pour cela vous pouvez vous inscrire sur le site service public ou venir en mairie avec un justificatif de domicile et une carte d'identité.